



Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux

Pour UNE santé bien pensée !



**Coup
de chapeau et coup
de cœur 2019 –
Le Régime
d'indemnisation de
maladies avicoles du
Québec (RIMAQ)**

Organisation ou groupe d'organisations partenaires ayant mené l'initiative

Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles et ses membres:

l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)

Le Conseil québécois de la transformation de la volaille (CQTV)

Les Couvoiriers du Québec (LCQ)

Les Éleveurs de poulettes du Québec (EPQ)

Les Éleveurs de volailles du Québec (ÉVQ)

la Fédération des producteurs d'œufs du Québec (FPOQ)

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ)

Description de l'initiative

- **Objectif recherché**

Avoir un outil financier comme incitatif aux producteurs et intervenants du secteur avicole à réagir rapidement et efficacement lors d'éclotions de maladies ciblées, de même qu'à minimiser les impacts économiques sur les entreprises affectées

- **Biens livrables**

Une assurance collective rendu disponible depuis le 12 février 2019 à des coûts raisonnables permettant de couvrir les principaux coûts et pertes encourus par les producteurs, les transformateurs de volailles, les couvoiriers, les fabricants d'aliments pour animaux et les classificateurs d'œufs pour 6 maladies infectieuses (influenza aviaire, maladie de Newcastle, pullorose, typhose, laryngotrachéite infectieuse et mycoplasmosse à *Mycoplasma gallisepticum*)

Répercussion sur la santé et le bien-être des animaux

- Meilleure protection de la santé et du bien-être des volailles avec un outil favorisant une intervention efficace pour contrer rapidement toute éclosion de maladie infectieuse et minimiser les risques de propagation
- Favorise une cohésion optimale entre les producteurs et les intervenants du milieu dans les cas de maladies
- Favorise la prévention par l'amélioration de la biosécurité et la gestion des coûts de l'assurance

Prise en compte de l'approche de concertation et de collaboration

- Projet convenu dès le départ par tous les partenaires concernés au niveau du conseil d'administration de l'EQCMA
- Nombreuses présentations aux instances décisionnelles et membres de chacun des partenaires sur une période d'environ deux ans (environ 600 producteurs et plusieurs dizaines de représentants des intervenants du secteur y ont participées)
- L'assurance couvre la grande majorité des producteurs et intervenants ciblés

Caractère innovant de l'initiative

- Produit de calibre international car aucun produit similaire impliquant producteurs et fournisseurs de produits et services dans un même régime n'existe ailleurs
- Couverture globale du secteur de 8,5 M\$ avec une franchise collective de 400 000\$ et une réassurance de 8,1 M\$
- Chaque type de producteur et d'intervenant a des couvertures adaptées à leurs besoins
- Chaque groupe assume une part juste et équitable des frais collectifs du régime selon une formule convenue en fonction du partage des risques

Nature et ampleur des efforts consentis et des défis surmontés

- Projet initié en 2012 et mise en œuvre de l'assurance le 12 février 2019
- Défi important pour le financement, la réalisation technique et la mobilisation de tous les partenaires
- 3 phases de développement avec assistance financière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada d'environ 700 000\$ en plus des contributions des membres de l'EQCMA (250 000\$ en espèces et en nature; 300 jours ouvrables du coordonnateur)
- Implication d'experts du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada
- Approbation de l'Autorité des marchés financiers avec l'ARIOCC